



## COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOEVRE

### Compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2025

**Présents :** Marine CHARTIER Anne FLEITZ-TOUSSAINT, Isabelle MARCHAL, Chantal PIERSON, Raphaël CHATELAIN, Eric GRUY, Alain MIGOT, Cédric VOSGIEN. **Excusés :** Aurélie GIRON (procuration à A. Fleitz) Clément VUILLAUME (procuration à I. Marchal)

**Information sur les lignes directrices de gestion pour le personnel communal :** Afin de pouvoir faire évoluer le poste d'agent, il est nécessaire de présenter au Centre de Gestion de la fonction publique des lignes directrices de gestion. Le comité social territoriale a donné un avis favorable. (politique globale Rh, valorisation du parcours professionnel, valable 5 ans)

**Ouverture-fermeture de poste pour avancement de carrière :** dans le but d'atteindre le grade de secrétaire de mairie catégorie B devenu obligatoire en janvier 2027, il est nécessaire de d'ouvrir un poste d'adjoint territorial principal 2eme classe et donc de fermer celui d'adjoint administratif territorial. Adopté à l'unanimité.

**Assurance prévoyance MNT, détermination de la part prise en charge par l'employeur :** Le nouveau contrat d'assurance prévoyance de la MNT doit définir le montant pris en charge par l'employeur, alors que le précédent prenait en compte un pourcentage. Proposition de prendre la même somme équivalente au 100% actuel pour définir le montant à partir de 2026, soit 15.33 €. Adopté à l'unanimité.

**Modification des horaires du poste de secrétaire de mairie :** réduction du nombre d'heures de secrétariat à 10h hebdomadaire. Adopté à l'unanimité.

**Engagement PEFC, renouvellement :** le conseil municipal reconduit l'engagement au label PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) pour 3 ans.

**Modification budgétaire pour recouvrir le FCTVA aire de jeux de 2023 :** une partie de la TVA récupérable sur investissement n'avait pas été prise en charge par le FCTVA faute d'un compte comptable non labélisé récupérable, qui l'est redevenu l'année suivante. Afin de pouvoir passer les écritures et pouvoir retoucher la somme, il faut modifier le budget en créant le compte (recettes compte 212 montant ttc 22 428.00€ et dépenses compte 2138 montant ttc 22 428.00€ ) Adopté à l'unanimité.

#### BOIS ET FORETS :

**Affouages 2025-2026 :** les inscription pour affouages auront lieu du 3 au 20 novembre 2025 en mairie (chaque affouagiste viendra s'inscrire). En fonction du nombre d'inscrits, les lots seront constitués par la commission bois et un tirage au sort aura lieu le 11 décembre 19h en mairie. Adopté à l'unanimité.

**Etat d'assiette 2026 :** le conseil municipal décide de demander un report de la proposition faite par l'ONF (pas d'affouage en 2026-2027)

**Régime forestier de la parcelle A894 :** Afin de mettre en conformité à la réglementation la parcelle A894 qui jouxte la forêt communale (3ha 52a 66ca , saint Charles – rachat à Trouset signé chez le notaire en février 2020), le conseil municipal demande son rattachement au régime forestier. Adopté à l'unanimité.

#### Travaux sur lampes de rue route du bois juré :

Comme chaque début d'hiver, il peut être nécessaire de remplacer des ampoules de lampes de rue. Les 5 lampes de la route du bois juré seront remplacées par des leds. Adopté à l'unanimité. Les autres ampoules défectueuses seront remplacées.

**Tableau classement des voies communales :** le conseil municipal accepte le devis de GEOPTIS (2200 € HT) pour procéder à la mise à jour du classement des voies communales. Adopté à l'unanimité.

**Vœux de la municipalité pour 2026 – date et tarif repas annuel :** Comme chaque année, le conseil municipal décide que la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le 11 janvier 2026, suivie du repas des anciens avec participation sur inscription (gratuit pour les plus de 65 ans et les nouveaux habitants de 2025, participation de 15 euros pour les adultes, 7 euros pour les enfants de 4 à 12 ans et gratuit pour les moins de 4 ans).

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- **Relève des compteurs d'eau :** la relève annuelle est en cours ; les nouveaux compteurs communicants sont relevés automatiquement sans passage d'un agent ou un élu.
- **Point sur les travaux des ponts de la route de Boyer :** les travaux ont débutés fin septembre par la déconstruction du pont du moulin , celui du Terrouin le sera quand Enedis sera intervenu pour dévoyer la ligne électrique enterrée, si le niveau du cours d'eau le permet.

\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*

